

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session du Comité pour les plantes
Windhoek (Namibie), 16 – 20 février 2004

Listes et nomenclature

RAPPORT D'ACTIVITE

1. Le présent document a été préparé par l'autorité scientifique du Royaume-Uni chargée de la flore.

Résolution Conf. 12.11

2. Dans la résolution Conf. 12 11 (Nomenclature normalisée), la Conférence des Parties a adopté la *Liste des espèces CITES* compilée par le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation de la nature, 2001, avec ses mises à jour acceptées par le Comité de la nomenclature, comme référence normalisée pour les espèces inscrites aux annexes. Lors de la discussion au Comité de la nomenclature, à l'occasion de la 13^e session du Comité pour les plantes, les personnes présentes ont estimé que dans le cas des plantes, les listes basées sur les taxons devraient conserver leur statut de listes prépondérantes ou, au moins, avoir un statut égal à celui de la Liste du PNUE-WCMC. Le Comité pour les plantes a appuyé ce point de vue. La résolution Conf. 12.11 devrait être amendée en ce sens. Le représentant au Comité de la nomenclature (flore) préparera un amendement à la résolution Conf. 12.11 à cet effet en coopération avec le Secrétariat CITES. Les Parties pourraient voir si le même amendement serait applicable aux animaux et communiquer leurs vues au représentant au Comité de la nomenclature (faune).

Mise à jour des Listes CITES

3. **Liste CITES des orchidées:** le volume 4 de la Liste des orchidées couvre les genres *Aerides*, *Coelogyne*, *Comparettia*, *Lycaste*, *Ida* et *Masdevallia*. Le projet final sera communiqué à des spécialistes en mars 2004. Le Comité pour les plantes est prié de recommander des spécialistes, en particulier des Etats des aires de répartition concernés, pour commenter le projet de texte. S'il n'y a pas de retard dans la production et la publication, le volume 4 de la Liste CITES des orchidées sera publié à temps pour la 13^e session de la Conférence des Parties qui se tiendra en octobre 2004.
4. Un fichier pdf des volumes 1, 2 et 3 combinés de la Liste CITES des orchidées est à présent accessible sur le site Internet des Jardins botaniques royaux de Kew à www.kew.org. D'autres listes seront ajoutées à mesure que l'accord des détenteurs de copyright sera obtenu.
5. L'Institut de botanique de Vienne (Autriche) prépare, en coopération avec des spécialistes internationaux, une liste pour le genre *Bulbophyllum*, et la soumettra au Comité de la nomenclature pour approbation. Le rapport d'activité de l'Autriche figure au point 12.4 de l'ordre du jour.
6. Les Jardins botaniques royaux de Kew (Royaume-Uni) travaillent à une liste des Orchidaceae du monde dans le cadre du projet Monocot, en coopération avec un réseau mondial de spécialistes des orchidées. La base de données inclut déjà quelque 25.000 noms acceptés et 45.000 synonymes. Les autorités, les lieux de publication et les répartitions géographiques y figurent déjà. L'on espère que cette liste mondiale constituera une importante source de références pour la CITES. Elle a le potentiel nécessaire pour former la base scientifique sur laquelle fonder les futures références normalisées.

7. **Liste CITES des Euphorbia (1997):** compilée par le *Städtische Sukkulanten-Sammlung*, Zürich (Suisse) et produite par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature, elle a été adoptée comme référence normalisée pour les espèces succulentes d'Euphorbia. Depuis sa publication, une série de nouvelles espèces ont été décrites. L'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature en a financé la seconde édition, publiée en décembre 2003. Nous la remercions vivement pour son appui continu au programme du Comité de la nomenclature.
8. **Fougères arborescentes:** la révision de l'inscription des fougères arborescentes avec l'annotation "Dicksonia spp., populations d'Amérique" a entraîné une certaine confusion. L'Allemagne a préparé le document *Dicksonia species of the Americas*, où il est indiqué que *Dicksonia berteriana*, *D. externa*, *D. sellowiana* et *D. stuebelii* sont les seules espèces soumises à contrôle. Nous remercions à nouveau chaleureusement l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature pour son appui continu au programme du Comité de la nomenclature. Cette liste a été transmise au Secrétariat CITES pour envoi aux Parties.

Priorités futures

9. A sa 12^e session, la Conférence des Parties a supprimé la ligne budgétaire allouée à la nomenclature. Les questions de nomenclature sont à présent incluses dans la ligne budgétaire "Appui aux autorités scientifiques", qui est limitée et qui ne finance que le travail indispensable sur les projets. Il est donc essentiel que le programme sur la nomenclature soit, si possible, totalement financé par des sources extrabudgétaires. Quoi qu'il en soit, des fonds de base seront nécessaires pour trouver des fonds d'autres sources. Il est recommandé que les domaines suivants soient traités en priorité.
 - a) **Liste CITES des Cactaceae (1999):** elle a été adoptée comme référence normalisée pour les Cactaceae. Cet ouvrage est pratiquement épuisé – il n'en reste que 50 exemplaires en stock. Le volume Cactus du *Lexicon* est actuellement mis à jour et peut constituer la base d'une Liste des Cactaceae révisée. Le *Lexicon* est en soi une référence indispensable mais c'est une publication coûteuse qui dépasse le budget de la plupart des autorités CITES. La nouvelle édition de la Liste CITES des Cactaceae pourrait être placée sur Internet et être ainsi à la disposition d'une large gamme d'utilisateurs CITES. La liste des Cactus est la plus largement utilisée de toutes les listes CITES aussi est-il impératif que les Parties aient accès à sa version à jour. L'actualisation de cette liste est donc proposée comme principale priorité pour les futures publications.
 - b) **Liste CITES des orchidées – *Bulbophyllum*:** le Gouvernement autrichien a alloué des fonds à l'appui de l'élaboration de cette liste. Le Secrétariat fournira des fonds supplémentaires pour assurer l'avenir de cette liste et appuie l'engagement du Gouvernement autrichien. Il est donc proposé que l'appui à cette tâche soit la deuxième priorité pour les futures publications. Le Gouvernement autrichien est vivement remercié pour son appui au programme du Comité de la nomenclature.
 - c) **Liste CITES des orchidées – Taxons commercialisés restants:** les volumes 1 à 4 couvrent un grand nombre des principaux genres dans le commerce. Il semblerait utile de produire un volume incluant une mise à jour des volumes antérieurs et une liste complémentaire des taxons commercialisés ne figurant pas dans ces volumes. La plus grande partie de la recherche pour ce travail a déjà été faite pour le projet Monocot (voir point 6); reste à trouver un petit montant pour faciliter la production d'une liste convenant aux utilisateurs CITES. Ce processus impliquerait la vérification du nouveau texte par un panel de spécialistes internationaux. Le Comité pour les plantes est prié de recommander des spécialistes pour ce panel. Un appui pour ce travail est donc proposé comme troisième priorité pour les futures publications.

Transparence dans les pratiques de travail du Comité de la nomenclature

10. Les discussions à la 13^e session du Comité pour les plantes et à la 19^e session du Comité pour les animaux ont montré que plusieurs participants étaient peu familiarisés avec le mode de fonctionnement du Comité de la nomenclature. Pour résoudre le problème, le Comité pour les plantes a établi un groupe de travail chargé d'examiner le mandat et la procédure du Comité de la nomenclature. Cela a malheureusement suscité certains problèmes; en effet, il ne paraît approprié qu'un groupe de travail d'un Comité CITES examine le mandat d'un autre Comité CITES. Une démarche par étapes a donc été adoptée pour traiter la question de la transparence. Le représentant au Comité de la nomenclature (faune) prépare actuellement un document qui clarifie le mode de

fonctionnement du Comité de la nomenclature. Si ce document est prêt à temps pour la présente session, il sera distribué en tant que document d'information.

11. Le Comité CITES de l'organe de gestion du Mexique a informé le représentant au Comité de la nomenclature (flore) qu'il souhaite que le mandat et la procédure du Comité de la nomenclature soient plus clairs et plus transparents et a indiqué que le document de clarification mentionné au point 10 serait une première étape utile. Les autorités suisses ont indiqué qu'elles souhaitent la mise en place d'un processus permettant de faire connaître aussi clairement que possible aux Parties les effets de tout changement dans la nomenclature, afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées lors de l'adoption des références. Lorsque le document de clarification sera produit, le Comité pour les plantes sera mieux à même de décider s'il entend recommander la révision du mandat et de la procédure du Comité de la nomenclature. Il importe de trouver une solution qui soit acceptable par toutes les Parties et qui garantisse le maintien des bonnes relations de travail existant entre le Comité de la nomenclature d'une part et le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux de l'autre.

Conclusion

12. Les commentaires du Comité pour les plantes seraient les bienvenus concernant:
 - a) Les priorités proposées pour le travail du Comité de la nomenclature (flore);
 - b) Le processus proposé pour améliorer la compréhension et la transparence du mode de fonctionnement du Comité de la nomenclature; et
 - c) La recommandation de faire examiner le volume 4 de la Liste des orchidées par des spécialistes.